



Bureau du surintendant
des faillites Canada

Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

An Agency of
Industry Canada

District de QUEBEC

No division : 10 - Kamouraska

No cour : 250-11-001355-070

No dossier : 43-145590

Dans l'affaire de l'avis d'intention de
faire une proposition de :

LES PRODUITS FORESTIERS DUBÉ INC.

Personne insolvable

RSM RICHTER INC.

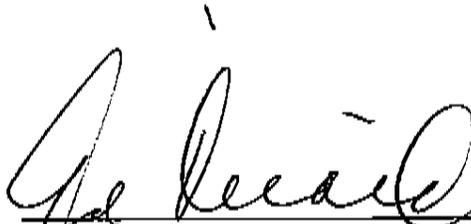
Syndic

Date de l'avis d'intention : 28 mars 2007

CERTIFICAT DE DÉPÔT D'UN AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION
paragraphe 50.4(1)

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que la personne insolvable susmentionnée a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu du paragraphe 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Conformément au paragraphe 69(1) de la Loi, toutes les procédures contre la personne insolvable susmentionnée sont suspendues à compter de la date du dépôt de l'avis d'intention.



ÈVE PICARD

Séquestre officiel

1141, Rte de l'Église, 4e étage, Québec, QUÉBEC, G1V 3W5, 418/648-4280

Canada

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° DE DIVISION :
N° DE COUR :
N° DE DOSSIER :

43-145590

250
11-001355-070

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

Les Produits Forestiers Dubé Inc.

personne morale légalement constituée et dûment incorporée
ayant son siège social et son principal établissement
commercial au 89, rue Villéray, Isle-Verte, Rivière-du-Loup
(Québec) G0L 1L0

Débitrice

**Avls de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)**

Avls est donné de ce qui suit :

1. Je, Les Produits Forestiers Dubé Inc., personne insolvable signifie mon intention de faire une proposition à mes créanciers conformément au paragraphe 50.4(1) de la Loi.
2. RSM Richter Inc. du 2 Place Alexis Nihon, 22^e étage, Montréal (Québec), syndic autorisé, a accepté d'exercer les fonctions de syndic dans le cadre de la proposition. Une copie de son acceptation est annexée au présent avis.
3. Une liste portant les noms des créanciers connus ayant des réclamations d'une valeur de 250 \$ ou plus, ainsi que le montant de ces réclamations, est également annexée.
4. Conformément à l'article 69 de la Loi, les procédures engagées contre moi sont suspendues à compter de la date du dépôt du présent avis auprès du séquestre officiel de ma localité.

Daté le 28^e jour de mars 2007, à Isle-Verte, province de Québec.

Les Produits Forestiers Dubé Inc.

Par : Guy Careau, officier de la Compagnie

Nous acceptons d'agir à titre de syndic dans le cadre de la proposition à être déposée par la débitrice susmentionnée ce 28^e jour de mars 2007

RSM Richter Inc.
Syndic

Par : Yves Vincent, FCA, CIRP
Administrateur

À remplir par le Séquestre officiel

Date du dépôt : 28 Mars 2007

Séquestre officiel

